

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 10 septembre 2013 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, en la présence de la conseillère Ginette Dallaire, des conseillers Philippe Huart, Clermont Ricard et Louis Godin. L'absence du conseiller Jean-Paul Muir était motivée. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès verbaux du 9 juillet et du 13 août 2013

4. Correspondances

5. Affaires découlant

5.1 Vente Parc Ducharme août 2013

5.2 Loup au Lac-à-l'Ours

6. Affaires nouvelles

6.1 Octroi contrat enlèvement et transport des matières résiduelles ordures ménagères et matières recyclables 2014-2015

6.2 Renouvellement contrat XEROX

6.3 Soirée de lancement Chambre de Commerce

6.4 Moisson Mauricie

6.5 Nomination vérificateur externe

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois d'août 2013

7.2 États financiers du mois d'août 2013

7.3 Rapport des taxes

8. Permis de construction août 2013

9. Rapport des comités

10. Période de questions

11. Tour de table des conseillers

12. Clôture de l'assemblée

13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La Mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Philippe Huart et secondée par la conseillère Ginette Dallaire.

2013-09-01

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Philippe Huart et secondé par le conseiller Louis Godin.

2013-09-02

3. Adoption des procès-verbaux du 9 juillet et du 13 août 2013.

L'adoption des procès-verbaux est proposée par le conseiller Louis Godin et secondée par le conseiller Clermont Ricard.

4. Correspondance

5. Affaires découlant

5.1 Vente Parc Ducharme août 2013

Le montant des ventes du mois d'août s'élève à 1 816.45 \$ pour un total de 6 648.20 \$ des ventes pour le Parc Ducharme.

5.2 Loup au lac-à-l'Ours

La mairesse informe les citoyens qu'il y a présence d'un loup au lac-à-l'Ours et demande aux citoyens de tenir en laisse les animaux domestiques et bien fermer les contenants des ordures. Si jamais le loup devenait menaçant, faire appel au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

6. Affaires nouvelles

2013-09-03

6.1 Octroi contrat enlèvement et transport des matières résiduelles ordures ménagères et matières recyclables 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des invitations pour soumission pour le contrat du transport et de la cueillette des matières résiduelles et recyclables pour les années 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions, mais deux (2) étaient conformes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

ET RÉOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal octroi le contrat à l'entreprise M. Yves Audy Toitures, le plus bas soumissionnaire conforme pour l'enlèvement et le transport des matières résiduelles ordures ménagères et matières recyclables 2014-2015 pour le montant de 30 115.71 \$ pour l'année 2014 et de 30 363.65 \$ pour l'année 2015 taxes non incluses.

Que la directrice générale Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer le contrat et tous les documents pour et au nom de la municipalité.

2013-09-04

6.2 Renouveau contrat Xerox

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location avec la compagnie Xerox prend fin le 22 octobre;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Xerox nous a fourni une soumission pour renouveler notre contrat de location de photocopieur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

ET RÉOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal renouève le contrat de location à Xerox pour un montant 125 \$ / mois taxe non incluse pour 66 mois.

Que la directrice générale Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer le contrat et tous les documents pour et au nom de la municipalité.

2013-09-05

6.3 Soirée de lancement Chambre de Commerce 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce a envoyé une invitation à la municipalité pour sa soirée de lancement pour la saison 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Chambre de Commerce;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que le conseil municipal mandate Mme Chantal St-Louis, mairesse de la municipalité et Mme Josée Cloutier, directrice générale à assister à la soirée de lancement, le 18 septembre au coût de 55 \$ par personne.

Que les coûts soient puisés à même le budget dans les frais de représentation.

2013-09-06

6.4 Moisson Mauricie

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Moisson Mauricie a fait une demande d'aide financière à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire soutenir les familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE certaines familles de la municipalité profitent de la générosité de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Moisson Mauricie est une organisation à but non lucratif qui aide les gens dans le besoin durant l'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que la municipalité de La Bostonnais donne un don au montant de 50 \$ à l'organisme Moisson Mauricie afin de la soutenir dans sa mission auprès des familles dans le besoin.

2013-09-07

6.5 Nomination Vérificateur externe

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à l'obligance de mandater une firme de vérificateur externe pour la fin de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette travaille pour la municipalité depuis sa reconstitution en 2006;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler les services de cette firme;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que la municipalité mandate la Firme Mallette comme vérificateur externe pour la fin d'année 2013 ainsi que pour toutes rééditions de compte durant l'année 2014.

7. Trésorier

2013-09-08

7.1 Dépenses mensuelles du mois d'août 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois d'août 2013;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU majoritairement par le conseil municipal.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois d'août 2013 telles que soumises par le personnel.

2013-09-09

7.2 États financiers du mois d'août 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois d'août 2013;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois d'août 2013 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 le montant est de 115 289.88 \$, toutes les taxes antérieures à 2009 ont été entièrement perçues.

2009	8.53- \$
2010	1 534.15 \$
2011	5 982.64 \$
2012	22 184.82 \$
2013	85 596.80 \$

8. Permis de construction

Pour la période d'août, il y a eu 17 permis qui ont été émis avec une valeur de 142 300 \$ rapportant à la municipalité une somme de 225 \$.

9. Rapport des comités

10. Période de questions

La période de questions débute à 19 h 55 et se termine à 20 h 25.

11. Tour de table des conseillers

La conseillère Mme Dallaire n'est pas satisfaite de la liste sélective des déboursées.

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 30

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale